



Southeast Planning Review and Adjustment Committee
Comité de révision de la planification de Sud-Est

May 28, 2025 at 7:00 pm • 28 mai 2025 à 19 h
Southeast Regional Service Commission • Commission de services régionaux Sud-Est

MINUTESprocès-verbal

Committee Members Present/Membres du comité présent :

Linda Estabrooks	Chair/présidente
Edgar LeBlanc	Vice-chair/vice-président
Murielle Belliveau	Committee Member/membre du comité
Stanley Dixon	Committee Member/membre du comité
Valmont Goguen	Committee Member / membre du comité
Kim Murphy	Committee Member / membre du comité
Paul Poirier	Committee Member / membre du comité
Stuart Taylor	Committee Member / membre du comité
Randy Trenholm	Committee Member/membre du comité

Staff Present/Membres du personnel présents :

Lori Bickford	Planning Manager - Planner/gestionnaire de la planification - urbaniste
Oscar Chappe	Planner/urbaniste
Patrick Gaudet	Development Officer / agent d'aménagement
Jenna Stewart	Planner/urbaniste
Alyson Lang	Recorder/rapporteuse
Yolande Chiasson	Interpreter / interprète

Regrets/Absences :

Teri McMackin	Committee Member / membre du comité
---------------	-------------------------------------

Public Present/Membres du public présents :

Austin Henderson (Town of/ Ville de Salisbury)

1. CALL MEETING TO ORDER / CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE À L'ORDRE

The meeting was called to order at 7:00 pm by chair Linda Estabrooks. She stated for the record that Committee Member Teri McMackin was absent. /La séance est ouverte à 19 h par Linda Estabrooks (présidente). Elle déclare que tous les membres du Comité sont présents à l'exception de Teri McMackin, membre du comité.

2. DECLARATION OF CONFLICT OF INTEREST / DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

None/Aucune

3. ADOPTION OF THE AGENDA / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

It was moved by Committee Member Murielle Belliveau seconded by Committee Member Paul Poirier to adopt tonight's Agenda as presented. /Il est proposé par Murielle Belliveau, membre du comité, et appuyé par Paul Poirier, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour ce soir tel que présenté.

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption of the Minutes of the April 23, 2025 meeting. /Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2025.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Kim Murphy to adopt the Minutes of the April 23, 2025, meeting as presented. /Il est proposé par Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Kim Murphy, membre du comité, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2025 tel quel.

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES / AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

None/Aucune

6. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES / DÉROGATIONS, APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- a) Town of Salisbury, (PID/NID 70195128) Town of Salisbury – Temporary Use Application for a seasonal temporary vending facility in a shipping container for the sale of drinks and snacks in a Community Use (CU) zone. / *Demande d'usage temporaire pour une installation de vente temporaire saisonnière dans un conteneur d'expédition, afin de permettre la vente de boissons et de collations dans une zone à usage communautaire (UC). (File/Dossier # 25-0568) English / anglais*

Staff Member Jenna Stewart presented the applicant's request for a temporary use permit for a seasonal vending facility housed in a shipping container, intended for the sale of drinks (including alcohol) and snacks. The site is Highland Park, which recently underwent renovations. The property is zoned Community Use (CU) and Open Space Conservation (OSC). The proposed use would be located within the CU Zone. /*Jenna Stewart, membre du personnel, présente la demande du requérant pour un permis d'usage temporaire afin de permettre une installation saisonnière de vente dans un conteneur d'expédition, destinée à la vente de boissons (y compris de l'alcool) et de collations. Le site est le parc Highland, qui a récemment été rénové. La propriété est située dans les zones d'usage communautaire (CU) et conservation des espaces ouverts (CEO). L'usage proposé serait situé dans la zone CU.*

Staff Member Jenna Stewart demonstrated the existing situation using an aerial view. She reviewed the applicable policies and regulations. She presented images of the proposed pilot project. The project is scheduled to operate from June 1 to October 31, after which the container will be removed from the park. The container will measure 20 feet by 8 feet, and an outdoor seating area with tables will be designated nearby. No brewing will occur on-site. Operating hours will be designed to avoid conflict with neighbouring properties or other park activities. Water usage will be limited to handwashing only, with the container connected to the Town's existing water supply at the park. The container will be located near the public washrooms, allowing patrons to use those facilities. /*Jenna Stewart, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne. Elle examine les principes et règlements applicables. Elle présente les images du projet pilote proposé. Le projet est prévu pour fonctionner du 1er juin au 31 octobre, après quoi le conteneur sera retiré du parc. Le conteneur mesurera 20 pieds sur 8 pieds, et une aire de restauration extérieure avec des tables sera aménagée à proximité. Aucune activité de brassage n'aura lieu sur le site. Les heures d'ouverture seront établies de façon à éviter les conflits avec les propriétés voisines ou les autres activités du parc. L'utilisation d'eau sera limitée au lavage des mains seulement, avec un branchement à l'approvisionnement en eau existant du parc. Le conteneur sera situé près des toilettes publiques, permettant aux clients d'utiliser ces installations.*

Staff Member Jenna Stewart noted that following the end of the season and removal of the container, the Town of Salisbury plans to evaluate the success of the pilot project. The evaluation will help guide future economic development initiatives and amenities to complement Highland Park. It will also inform discussions around the use of shipping

containers in future municipal policies. If successful, the Town may consider amending the Municipal Plan or Zoning By-Law. / Jenna Stewart indique qu'à la fin de la saison, après le retrait du conteneur, la Ville de Salisbury prévoit évaluer le succès du projet pilote. Cette évaluation visera à orienter les futures initiatives de développement économique et à bonifier les installations du parc Highland. Elle contribuera également aux discussions concernant l'utilisation des conteneurs d'expédition dans de futures politiques municipales. Si le projet s'avère concluant, la Ville pourrait envisager de modifier le Plan municipal ou l'Arrêté de zonage.

Planning staff reviewed the request internally. As the proposal originates from the Town of Salisbury, staff reported no objections and expressed support for the initiative. / Le personnel d'urbanisme a examiné la demande à l'interne. Étant donné que la proposition provient de la Ville de Salisbury, aucun commentaire négatif n'a été exprimé, et le personnel appuie l'initiative.

A public notice was distributed to neighbouring landowners within 60 meters of the proposed site on May 14, 2025. One phone inquiry was received requesting clarification, but no formal comments or objections were submitted. / Des avis publics sont envoyés aux propriétaires fonciers situés dans un rayon de 60 mètres autour du site proposé le 14 mai 2025. Un appel téléphonique est reçu pour demander des éclaircissements, mais aucun commentaire formel ni objection n'a été soumis.

Staff agreed that the request was reasonable. Staff Member Jenna Stewart read the staff recommendation into the record. / Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Jenna Stewart, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Chair Linda Estabrooks asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant was present. / La présidente, Linda Estabrooks demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant est présent.

Austin Henderson, the Chief Administrative Officer of the Town of Salisbury, was present to answer questions on behalf of the Town. / Austin Henderson, le dirigeant principal de l'administration de la Ville de Salisbury est présent pour répondre à des questions au nom de la Ville.

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the public wished to comment on the application. There were no other members of the public present. / La présidente, Linda Estabrooks demande si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Il n'y avait aucun membre du public présent.

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for the staff. / La présidente, Linda Estabrooks demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel.

Committee Member Murielle Belliveau expressed support for the project and wished it success. She was pleased to see that the container was aesthetically appropriate and did not conflict with the park's natural setting. She encouraged future policies to consider aesthetics. Austin Henderson, CAO, responded that the visual appearance of the container was a key consideration for the Town. This was one reason the Town opted not to adopt shipping container policies from the Westmorland-Albert Rural Plan. He added that the container's color scheme would match the siding of the new amphitheatre in the park. / Murielle Belliveau, membre du comité, exprime son appui au projet et lui souhaite du succès. Elle se dit heureuse de constater que le conteneur est esthétiquement approprié et qu'il ne nuit pas à l'environnement naturel du parc. Elle encourage l'intégration de considérations esthétiques dans les politiques futures. Austin Henderson, DPA, répond que l'aspect visuel du conteneur a été un élément clé dans les décisions de la Ville. C'est notamment pour cette raison que la Ville a choisi de ne pas adopter les politiques sur les conteneurs d'expédition proposées dans le Plan rural de Westmorland-Albert. Il ajoute que la palette de couleurs du conteneur s'harmonisera avec le revêtement du nouvel amphithéâtre du parc.

Committee Member Edgar LeBlanc inquired whether, if the pilot project proves successful, shipping containers would be limited to certain areas of the Town, and if the use would expand within the park area. Austin Henderson, CAO, explained that Town Council intends to gather community feedback during the pilot phase. In consultation with Plan360 staff, the Town may explore text amendments to add shipping containers as a permitted use in select zones. However, the intention is not to allow widespread expansion. He referenced Rotary Park in Dieppe, which has two containers but has not expanded beyond that, emphasizing that the goal is not to crowd the park with containers. / Edgar LeBlanc, membre du comité, demande si, dans l'éventualité où le projet pilote s'avère concluant, les conteneurs d'expédition seront limités à certaines zones de la Ville, et si l'usage pourrait s'étendre dans le parc. Austin Henderson,

DPA, explique que le conseil municipal prévoit recueillir les commentaires de la population durant la phase pilote. En collaboration avec le personnel de Plan360, la Ville pourrait envisager des modifications au texte réglementaire afin d'ajouter les conteneurs d'expédition comme usage permis dans certaines zones précises. Toutefois, l'objectif n'est pas de permettre une expansion généralisée. Il cite l'exemple du parc Rotary de Dieppe, qui compte deux conteneurs sans avoir étendu leur nombre, soulignant que l'intention n'est pas de surcharger le parc.

Committee Member Stuart Taylor asked about the hours of operation. Austin Henderson, CAO, explained that the hours would be flexible in June to allow for adjustments. The facility will be open from Thursday through Sunday. The hours on Thursday and Friday will be from 4 p.m. until 10 p.m. The hours on Saturday will be from 2 p.m. until 10 p.m. Finally, the hours on Sunday will be from 12 p.m. until 4 p.m. He noted that the schedule was established based on two factors: a review of the operating hours at Rotary Park in Dieppe, and internal consultation regarding typical park usage patterns to minimize conflicts. / *Stuart Taylor, membre du comité, pose une question au sujet des heures d'ouverture. Austin Henderson, DPA, explique que l'horaire sera flexible en juin afin de permettre des ajustements. L'installation sera ouverte du jeudi au dimanche. Les heures d'ouverture seront de 16 h à 22 h les jeudis et vendredis, de 14 h à 22 h le samedi, et de 12 h à 16 h le dimanche. Il précise que cet horaire a été établi en fonction de deux éléments : une analyse des heures d'ouverture du parc Rotary de Dieppe et une consultation interne sur les habitudes d'utilisation du parc, afin de minimiser les conflits.*

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Stuart Taylor that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVE the temporary use to permit a seasonal temporary vending facility for the sale of drinks, including alcohol, and snacks to operate out of a shipping container within a Community Use zone at 29 Highland Drive (PID#70195128) for up to one year from the date of this approval to allow for the Town of Salisbury to conduct a pilot project. / Il est proposé par Edgar LeBlanc, membre du comité, et il est appuyé par Stuart Taylor, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est APPROUVE l'usage temporaire afin de permettre l'exploitation d'une installation de vente saisonnière pour la vente de boissons, y compris alcoolisées, et de collations à partir d'un conteneur d'expédition situé dans une zone d'usage communautaire au 29, promenade Highland (NID 70195128), pour une période maximale d'un an à compter de la date de cette approbation, afin que la Ville de Salisbury puisse mettre en œuvre un projet pilote.

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Michele Klein (PID/NID 01071463), Town of / Ville de Cap-Acadie – To approve a 90 meter high telecommunication tower subject to terms and conditions / *Pour approuver la construction d'une tour de télécommunication de 90 mètres de haut, sous réserve des modalités et conditions.* (File/Dossier #25-0570) – English / anglais

Staff Member Patrick Gaudet presented the applicant's request to approve a 90-meter-high telecommunication tower, subject to terms and conditions. The proposed location is on the eastern outskirts of Cap-Acadie, near the corner of Shemogue. The property is zoned Rural Residential at the front and Resource Development (RD) at the rear. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, présente la demande du requérant visant à approuver une tour de télécommunications de 90 mètres, sous réserve de modalités et conditions. L'emplacement proposé se situe à l'est, en périphérie de la Ville de Cap-Acadie, près du coin de Shemogue. La propriété est zonée résidentielle rurale à l'avant et développement des ressources (DR) à l'arrière.*

Staff Member Patrick Gaudet demonstrated the existing situation using an aerial view and the site plan. He reviewed the applicable policies and regulations. The two nearest structures to the proposed tower are located approximately 300 meters and 180 meters away, respectively. The property is accessed via Route 15, a controlled-access highway, for which an access permit was required and has already been granted by the Department of Transportation and Infrastructure. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne et le plan de localisation. Il examine les principes et règlements applicables. Les deux structures les plus proches de l'emplacement proposé sont situées à environ 300 mètres et 180 mètres, respectivement. La propriété est accessible via la Route 15, une route à accès contrôlé, pour laquelle un permis d'accès a déjà été délivré par le ministère des Transports et de l'Infrastructure.*

Staff Member Patrick Gaudet noted that there is a watercourse on the property, but the tower will be located outside the buffer zone, meaning no WAWA permit is required. / *Patrick Gaudet indique qu'un cours d'eau est présent sur la*

propriété, mais que la tour sera implantée à l'extérieur de la zone tampon, ce qui ne signifie qu'aucun permis de MCETH n'est requis.

Staff Member Patrick Gaudet explained that several checklists and regulatory requirements must be fulfilled for the tower's placement. Rogers has confirmed that the proposed tower meets federal regulations. Local planning authorities are responsible for confirming that it is a permitted land use subject to terms and conditions, as outlined in the SERSC Antenna System Siting Protocol. A public notification process was carried out by Scott Telecom Services Ltd. Other regulatory checks include consultation with NAV Canada regarding aeronautical obstruction and marking requirements, compliance with Health Canada standards, ISED (Innovation, Science and Economic Development Canada) regulatory framework, engineering ethics and codes of practice, an access permit, a civic number (issued by NB-911), and a landowner declaration. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, explique que plusieurs listes de vérification et exigences réglementaires doivent être respectées avant l'implantation de la tour. Rogers a confirmé que la tour proposée est conforme aux règlements fédéraux. Il revient aux autorités locales de planification de confirmer que l'usage du terrain est permis, sous réserve de modalités et conditions, comme précisé dans le Protocole d'implantation des systèmes d'antennes de la CSRSE. Un processus de notification publique a été mené par Scott Telecom Services Ltée. Les autres vérifications réglementaires comprennent : une consultation avec NAV Canada concernant les obstructions aéronautiques et les exigences de balisage, la conformité aux normes de Santé Canada, le respect du cadre réglementaire d'ISDE (Innovation, Sciences et Développement économique Canada), l'éthique et les codes de pratique en ingénierie, l'obtention d'un permis d'accès, l'attribution d'un numéro civil (émis par le service NB-911), ainsi qu'une déclaration du propriétaire foncier.*

Staff Member Patrick Gaudet also noted that the request was discussed internally with SERSC planning and development staff. The Regional Town of Cap-Acadie provided comments, stating that citizen consultation was important. According to the applicant's report, a public consultation was held in October 2024, targeting landowners within a 342-meter radius. As no comments were received, the town had no further remarks. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, précise également que la demande a été examinée à l'interne par le personnel de planification et d'aménagement de la CSRSE. La Ville régionale de Cap-Acadie a transmis des commentaires soulignant l'importance de la consultation publique. Selon le rapport du requérant, une consultation a eu lieu en octobre 2024 auprès des propriétaires fonciers situés dans un rayon de 342 mètres. Aucun commentaire n'ayant été reçu, la Ville n'avait pas d'autres remarques à formuler.*

A public notice was sent to neighbouring properties within 100 meters on May 14, 2025. No calls or emails were received. / *Un avis public a été envoyé aux propriétaires fonciers à l'intérieur de 100 mètres le 14 mai 2025. Aucun appel ni courriel n'ont été reçus.*

Staff agreed that the request was reasonable. Staff Member Patrick Gaudet read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Patrick Gaudet, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chair Linda Estabrooks asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant was absent. / *La présidente, Linda Estabrooks demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant est absent.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the public wished to comment on the application. There were no members of the public present at this time. / *La présidente, Linda Estabrooks demande si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Il n'y avait aucun membre du public présent en ce moment.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for the staff. / *La présidente, Linda Estabrooks demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel.*

Committee Member Edgar LeBlanc noted that the new municipality of Cap-Acadie does not have specific regulations for telecommunication towers in its new By-Law. He asked whether this application would still be governed by Beaubassin East's previous regulations. Staff Member Patrick Gaudet explained that the new Municipal Plan permits public infrastructure, such as telecommunication towers, but that all federal checklists and regulations must still be followed. Once the new plan is fully in place, PRAC terms and conditions will no longer be required for these applications. Staff Member Lori Bickford confirmed that until the new Cap-Acadie By-Law is officially adopted, the old regulations remain in effect. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, fait remarquer que la nouvelle municipalité de Cap-*

Acadie ne prévoit pas de règlements spécifiques pour les tours de télécommunications dans son nouvel arrêté. Il demande si cette demande est toujours régie par les anciens règlements de Beaubassin-est. Patrick Gaudet, membre du personnel, explique que le nouveau Plan municipal permet les infrastructures publiques, telles que les tours de télécommunications, mais que toutes les listes de vérification et exigences fédérales doivent tout de même être respectées. Une fois le nouveau plan entièrement en vigueur, les modalités et conditions du CRP ne seront plus requises pour ce type de demande. Lori Bickford, membre du personnel, confirme qu'en attendant l'adoption officielle du nouvel arrêté de Cap-Acadie, les anciens règlements demeurent en vigueur.

Committee Member Edgar LeBlanc also asked whether due diligence had been conducted to ensure there were no existing towers in the area. Staff Member Patrick Gaudet confirmed that the application package included a review of a 3-kilometer radius, and no suitable infrastructure was found for antenna placement to improve internet service. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, demande également si une diligence raisonnable a été effectuée pour s'assurer qu'aucune autre tour existante ne se trouve dans les environs. Patrick Gaudet, membre du personnel, confirme que le dossier de demande comprenait un examen dans un rayon de 3 kilomètres, et qu'aucune infrastructure adéquate n'a été trouvée pour l'installation d'une antenne visant à améliorer le service Internet.*

Committee Member Murielle Belliveau pointed out a discrepancy between the consultation document and the staff recommendation: the consultation report mentions a 95-meter tower, while the staff report refers to 90 meters. Staff Member Patrick Gaudet clarified that the structure itself is 90 meters tall, but the additional 5 meters likely refers to the antenna mounted on top, which is not included in the structural height. / *Murielle Belliveau, membre du comité, souligne une divergence entre le rapport de consultation et la recommandation du personnel : le rapport de consultation mentionne une tour de 95 mètres, tandis que le rapport du personnel indique une hauteur de 90 mètres. Patrick Gaudet, membre du personnel, clarifie que la structure elle-même mesure 90 mètres, et que les 5 mètres supplémentaires correspondent probablement à l'antenne située au sommet, laquelle n'est pas incluse dans la hauteur structurelle.*

Committee Member Murielle Belliveau also asked how the 342-meter consultation radius was determined and carried out. Staff Member Patrick Gaudet explained that similar to the SERSC's 100-meter notification radius, a mailing list was used to notify residents within that distance. Staff Member Lori Bickford added that federal standards require notification to landowners within a radius three times the height of the proposed tower. The process includes deadlines for public comments, information on who to contact, and required response times for public inquiries, allowing for direct two-way communication. / *Murielle Belliveau, membre du comité, demande aussi comment le rayon de consultation de 342 mètres a été déterminé et mis en œuvre. Patrick Gaudet, membre du personnel, explique qu'à l'instar du rayon de 100 mètres utilisé par la CSRSE pour les avis publics, une liste d'envoi a été utilisée pour aviser les résidents à l'intérieur de cette distance. Lori Bickford, membre du personnel, ajoute que les normes fédérales exigent que l'avis soit transmis aux propriétaires fonciers dans un rayon équivalant à trois fois la hauteur de la tour proposée. Le processus comprend des échéances pour les commentaires du public, les coordonnées de la personne à contacter, et des délais de réponse pour les demandes de renseignements, favorisant ainsi une communication bidirectionnelle.*

Committee Member Murielle Belliveau remarked that some residents may dismiss correspondence from Rogers as promotional material or advertisements and therefore may not read the notification. / *Murielle Belliveau, membre du comité, fait remarquer que certains résidents pourraient percevoir la correspondance de Rogers comme du matériel promotionnel ou de la publicité, et ainsi ne pas lire l'avis.*

Committee Member Paul Poirier asked if there was a minimum required distance between a telecommunication tower and a residence. Staff Member Patrick Gaudet explained that while setbacks apply to main buildings, no specific setback is listed in the Beaubassin East Rural Plan for towers. The closest homes are 180 and 300 meters away. / *Paul Poirier, membre du comité, demande s'il existe une distance minimale requise entre une tour de télécommunication et une résidence. Patrick Gaudet, membre du personnel, explique que, bien que des marges de retrait s'appliquent aux bâtiments principaux, aucune marge de retrait spécifique n'est prévue dans le Plan rural de Beaubassin-est pour les tours. Les résidences les plus proches sont situées à 180 mètres et à 300 mètres.*

Committee Member Paul Poirier then asked whether the presence of the tower could prevent someone from building on a nearby lot. Staff Member Patrick Gaudet responded that future development would need to respect proper setbacks, but there is no specific regulation that prohibits construction near towers under the current rural plan. / *Paul Poirier, membre du comité, demande ensuite si la présence d'une tour pourrait empêcher la construction sur un terrain voisin. Patrick Gaudet, membre du personnel, répond que tout aménagement futur devra respecter les marges*

de retrait appropriées, mais qu'aucune réglementation actuelle du plan rural n'interdit la construction à proximité des tours.

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Edgar LeBlanc that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVE the conditional use application by Scott Telecom Services Ltd. for a telecommunications tower on the property bearing PID 01071463 in the Regional Town of Cap-Acadie, subject to the following conditions: / *Il est proposé par Randy Trenholm, membre du comité, et il est appuyé par Edgar LeBlanc, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est APPROVE la demande d'usage conditionnel de Scott Telecom Services Ltd. pour une tour de télécommunications sur la propriété ayant le NID 01071463 dans la Ville Régional de Cap-Acadie, sous réserve des conditions suivantes :*

- a) That the height of the tower be limited to 90 meters / *Que la hauteur de la tour soit limitée à 91 mètres.*
- b) The location of the access is in accordance with the location approved by the Department of Transport and Infrastructure under access permit number 250301501 dated January 10, 2025 / *L'emplacement de l'accès est conforme à l'emplacement approuvé par le Département de Transport et d'Infrastructure sous le numéro de permis d'accès 250301501 daté le 10 janvier, 2025*
- c) No additional buildings are to be constructed on this property / *Aucun bâtiment additionnel ne doit être construit sur cette propriété*

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Marc Champagne (PID/NID 70703319), Maple Hills Rural Community/Communauté rurale de Maple Hills – Construction of a single-family home within the 30m buffer zone of a wetland / *Construction d'une maison unifamiliale dans la zone tampon de 30 m d'une zone humide (File/Dossier #25-0584) French/français*

Staff Member Oscar Chappe presented the applicant's request to construct a single-family home within the 30-meter buffer zone of a wetland. The property is zoned Rural and Infill Overlay. / *Oscar Chappe, membre du personnel, présente la demande du requérant pour construire une maison unifamiliale dans la zone tampon de 30 mètres d'une terre humide. La propriété est située dans la zone rurale et terrain intercalaires.*

Staff Member Oscar Chappe demonstrated the existing situation using an aerial view. He reviewed the applicable policies and regulations. He explained that nearly the entire parcel falls within the buffer zone, leaving no realistic alternative placement for the proposed dwelling. Both the house and the driveway are to be situated less than 30 meters from the wetland. He clarified that these wetlands had not been previously mapped and were identified during a study conducted by Fundy Engineering. / *Oscar Chappe, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne. Il examine les principes et règlements applicables. Il explique que presque l'intégralité de la parcelle se trouve dans la zone tampon, ne laissant aucun emplacement réaliste pour la construction proposée. La maison et l'entrée y seraient toutes deux implantées à moins de 30 mètres de la terre humide. Il précise que ces terres n'avaient pas été cartographiées antérieurement et ont été identifiées lors d'une étude réalisée par Fundy Engineering.*

Staff Member Oscar Chappe stated that the proposed dwelling would be positioned at the rear of the lot, as far from the wetland as possible, to minimize environmental impact. The project has received a Wetland and Watercourse Alteration (WAWA) permit from the Department of Environment and Local Government. Space will be reserved for a well and septic system. The application includes mitigation measures, including a commitment not to cut down trees except those deemed hazardous, and to conserve the existing forest cover, particularly mature trees. / *Oscar Chappe, membre du personnel, indique que l'habitation projetée sera placée à l'arrière du lot, aussi loin que possible de la terre humide, afin de limiter l'impact environnemental. Le projet a obtenu un permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (MCETH) délivré par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Un espace sera réservé pour un puits et un système septique. Le dossier comprend également des mesures d'atténuation, notamment l'engagement de ne pas abattre d'arbres, sauf s'ils sont jugés dangereux, et de préserver le couvert forestier existant, en particulier les arbres matures.*

Staff Member Oscar Chappe explained that the property has direct access to a public road, eliminating security concerns. The lot is designated for residential use in the subdivision plan. The proposed placement respects environmental recommendations and minimizes encroachment. Given the natural constraints of the land, the variance

is considered reasonable. / *Oscar Chappe, membre du personnel, précise que la propriété dispose d'un accès direct à une voie publique, écartant ainsi tout enjeu de sécurité. Le lot est destiné à un usage résidentiel selon le plan de lotissement. L'implantation proposée respecte les recommandations environnementales et limite l'empiètement. Compte tenu des contraintes naturelles du terrain, l'octroi de la dérogation apparaît raisonnable.*

The request was discussed internally by planning and development staff of the Southeast Regional Service Commission. The Department of Environment and Local Government was also consulted and granted the WAWA permit. / *La demande a été discutée en interne par le personnel de planification et d'aménagement de la Commission de services régionaux du Sud-Est. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a été également consulté et a délivré le permis MCETH.*

A public notice was sent to neighbouring landowners within 100 meters of the subject property on May 14, 2025. One phone inquiry was received, but no comments or objections were submitted. / *Un avis public a été envoyé aux propriétaires fonciers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété en question le 14 mai 2025. Une enquête par téléphone a été reçue, mais aucun commentaire ni objection n'ont été soumis.*

Staff agreed that the request was reasonable. Staff Member Oscar Chappe read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Oscar Chappe, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chair Linda Estabrooks asked if the applicant was present and wished to comment on the application. The applicant was absent. / *La présidente, Linda Estabrooks demande si le requérant est présent et souhaite faire un commentaire sur la demande. Le requérant est absent.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the public wished to comment on the application. There were no members of the public in attendance. / *La présidente, Linda Estabrooks demande si des membres du public souhaitent faire un commentaire sur la demande. Il n'y avait aucun membre du public présent à la réunion.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for the staff. There were no questions. / *La présidente, Linda Estabrooks demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel. Il n'y avait aucune question.*

Committee Member Paul Poirier expressed agreement with the proposed variance but questioned why the road had been approved, given its proximity to a wetland. Staff Member Oscar Chappe explained that the subdivision plan had been approved in 2024 for residential purposes. / *Paul Poirier, membre du personnel, se dit d'accord avec la dérogation proposée, mais s'interroge sur la raison pour laquelle le chemin a été approuvé, compte tenu de sa proximité à une terre humide. Oscar Chappe, membre du personnel, explique que le plan de lotissement a été approuvé en 2024 à des fins résidentielles.*

Committee Member Paul Poirier asked whether subdivision plans take wetlands into account. Staff Member Oscar Chappe explained that regulated wetlands require delineation, but unregulated ones do not. He emphasized that the province had approved the variance through the WAWA permit. Committee Member Paul Poirier remarked that the neighbouring property would likely face similar challenges and also require a variance. / *Paul Poirier, membre du comité, demande si les plans de lotissement tiennent compte des terres humides. Oscar Chappe, membre du personnel, précise que les terres humides réglementées nécessitent une délimitation, tandis que les terres humides non réglementées n'en requièrent pas. Il souligne que la province a accordé la dérogation par le permis MCETH. Paul Poirier, membre du comité, fait remarquer que la propriété voisine se heurterait probablement aux mêmes contraintes et devrait également faire une demande de dérogation.*

Staff Member Lori Bickford added that mapping is updated periodically, and that the road in question may have been approved before the wetland was identified. Committee Member Paul Poirier noted that the subdivision plan was approved fairly recently, in 2024. Staff Member Oscar Chappe acknowledged this and added that the wetland is relatively small, but nonetheless subject to regulations, hence the need for a variance. / *Lori Bickford, membre du personnel, ajoute que la cartographie est mise à jour périodiquement, et que le chemin en question a peut-être été approuvé avant l'identification de la terre humide. Paul Poirier, membre du comité, rappelle que le plan de lotissement a été approuvé tout récemment, en 2024. Oscar Chappe, membre du personnel, en convient et ajoute que la terre humide est relativement petite, mais reste soumise aux règlements, d'où la nécessité d'une dérogation.*

Committee Member Paul Poirier again whether the neighbouring lot would also require a variance. Staff Member Oscar Chappe confirmed that a colleague was currently reviewing a similar request for a nearby property on the same street. / *Paul Poirier, membre du comité, demande de nouveau si le lot voisin devra lui aussi faire l'objet d'une dérogation. Oscar Chappe, membre du personnel, confirme qu'un de ses collègues examine actuellement une demande semblable pour une propriété voisine sur la même rue.*

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Murielle Belliveau that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVES the variance to reduce the setback for a single-unit dwelling bearing the PID 70703319 to a distance of 30 meters from the wetland. /*Il est proposé par Edgar LeBlanc, membre du comité, et il est appuyé par Murielle Belliveau membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est APPROUVE la dérogation visant à réduire la marge de retrait pour une habitation unifamiliale sur lot portant le NID 70703319 à une distance de 30 mètres de la terre humide.*

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

- a) Village of/de Memramcook (PID/NID 70711882, 70715743) Village of/de Memramcook - Request for the PRAC's assent for the purchase of a portion of land owned by the municipality. /*Demande d'assentiment du CRP pour l'achat d'une portion de terrain appartenant à la municipalité (File/Dossier # 25-0625) French/Français*

Staff Member Patrick Gaudet presented the request from the Village of Memramcook for the PRAC's assent to sell a portion of land currently owned by the municipality. He noted that both this request and the next item on the agenda pertain to land owned by the Village. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, présente la demande du Village de Memramcook visant à obtenir l'assentiment du PRAC pour la vente d'une portion de terrain appartenant à la municipalité. Il précise que cette demande et le point suivant à l'ordre du jour concernent tous deux un terrain communal.*

Staff Member Patrick Gaudet demonstrated the existing situation using an aerial view. He reviewed the applicable policies and regulations. He explained that a Type 2 subdivision was recently completed. The landowner at 159 Route La Vallée is requesting to purchase a small portion of two municipal lots designated for public purpose, located near his residence. The area in question measures 165 square meters, with an agreed purchase price of \$1,000. The landowner would also be responsible for covering the legal and surveying costs associated with the transaction. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne. Il examine les principes et règlements applicables. Il explique qu'un lotissement de type 2 a récemment été achevé. Le propriétaire du 159, route La Vallée souhaite acquérir une petite portion de deux lots municipaux destinés à un usage public, situés à proximité de sa résidence. La superficie en question est de 165 mètres carrés, pour un prix de vente convenu de 1 000 \$. Le propriétaire prendra également à sa charge les frais juridiques et d'arpentages associés à la transaction.*

Staff agreed that the request was reasonable. Staff Member Patrick Gaudet read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Patrick Gaudet, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for the staff. *La présidente, Linda Estabrooks demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel.*

Committee Member Murielle Belliveau asked what percentage of the overall land designated for public purpose would be sold and whether the sale would impact the Village's potential future use of the remaining land. Staff Member Patrick Gaudet clarified that the portion to be sold is 164 square meters, which represents only a small fraction of the overall land area reserved for public purpose. / *Murielle Belliveau, membre du comité, demande quel pourcentage du terrain global désigné à des fins d'utilité publique serait vendu et si cette vente aurait un impact sur l'usage futur de la partie restante. Patrick Gaudet, membre du personnel, précise que la portion à céder mesure 164 mètres carrés, ce qui ne représente qu'une faible fraction de la superficie totale réservée à l'utilité publique.*

Committee Member Paul Poirier remarked that public purpose land owned by a municipality is effectively owned by all its citizens. He questioned whether this opportunity to purchase land was being equally offered to other citizens. Staff Member Patrick Gaudet explained that the Village Council, as the elected body representing all citizens, must

approve such sales by a majority vote. / *Paul Poirier, membre du comité, fait remarquer que les terrains d'utilité publique appartenant à la municipalité sont en réalité la propriété de tous ses citoyens. Il s'interroge pour savoir si cette possibilité d'acquisition est également offerte aux autres résidents. Patrick Gaudet, membre du personnel, explique que le Conseil municipal, en tant qu'organe élu représentant l'ensemble des citoyens, doit approuver ces ventes à la majorité de ses membres.*

Committee Member Paul Poirier asked if citizens had been notified of the potential sale. Staff Member Patrick Gaudet noted that this type of request falls under the subdivision process, which does not require public notice. There is no letter sent to residents. He added that both this request and the following one involve neighbouring landowners requesting to purchase small parcels adjacent to their own properties. / *Paul Poirier, membre du comité, demande si tous les citoyens ont été avisés de la vente possible. Patrick Gaudet, membre du personnel, indique que ce type de demande est sous la catégorie du processus de lotissement qui n'exige pas un avis public. Il n'y a aucune lettre envoyée aux résidents. Il ajoute que cette demande et la suivante impliquent des propriétaires voisins qui demandent d'acheter de petites parcelles adjacentes à leurs propriétés.*

Committee Member Paul Poirier asked what would happen if another citizen expressed interest in purchasing the entire parcel. Staff Member Patrick Gaudet replied that in such a case ; it would be possible for staff to issue a negative recommendation to Council. / *Paul Poirier, membre du comité, s'interroge sur la démarche à suivre si un autre citoyen manifeste son intérêt pour l'achat de la parcelle entière. Patrick Gaudet, membre du personnel, répond que, dans ce cas, le personnel peut formuler une recommandation défavorable au Conseil.*

Committee Member Paul Poirier concluded by saying that if citizens support the sale, then the Committee should not oppose it. However, if the public is unaware, they cannot express agreement or disagreement, and this lack of awareness is problematic. / *Paul Poirier, membre du comité, conclut que, si les citoyens soutiennent la vente, le comité ne devrait pas s'y opposer ; en revanche, si le public n'est pas au courant, il ne peut ni approuver ni s'opposer, et ce manque d'information pose un problème.*

Committee Member Edgar LeBlanc noted that municipal Councils are elected to act on behalf of the public and do not require direct consultation for every decision. That said, he acknowledged that citizens still retain legal rights, including the right to challenge such decisions in court. He briefly referenced a similar situation in Beaubassin East as an example. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, souligne que les conseils municipaux, élus pour agir au nom du public, n'ont pas besoin de consulter directement les citoyens pour chaque décision. Il précise toutefois que les citoyens conservent leurs droits légaux, notamment celui de contester de telles décisions devant les tribunaux, et évoque brièvement un cas similaire à Beaubassin-est en exemple.*

It was moved by Committee Member Kim Murphy and seconded by Committee Member Paul Poirier that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee assent to the request for the purchase of land for public purpose having PIDs 70711882 and 70715743, subject to the following conditions: / *Il est proposé par Kim Murphy, membre du comité, et il est appuyé par Paul Poirier, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est assenti à la demande de l'achat du terrain d'utilité public portant les NID 70711882 et 70715743, sous réserve des conditions suivantes :*

- A subdivision plan be prepared and submitted to the Commission in the 12 months following assent. / *Un plan de lotissement soit préparé et soumis à la Commission dans les 12 mois qui suivent l'assentiment.*

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Village of/de Memramcook (PID/NID 70386529) Village of/de Memramcook - Request for the PRAC's assent for the purchase of land owned by the municipality. /*Demande d'assentiment du CRP pour l'achat de terrain appartenant par la municipalité/(File/Dossier # 25-0626) French/français*

Staff Member Patrick Gaudet presented the Village of Memramcook's request for the PRAC's assent to sell a piece of land owned by the municipality. He noted that this application is similar to the previous one, involving land designated for public purpose located off du Portage Street, near Folly Lake. The lot in question had been used for public drainage. A condition of the request is that the purchaser must obtain a registered easement to maintain drainage. Once sold, the parcel would be consolidated with the adjacent lot. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, présente la demande du Village de Memramcook visant à obtenir l'assentiment du PRAC pour la vente d'un terrain appartenant à la*

municipalité. Il fait remarquer que cette demande est similaire à la précédente, puisqu'elle concerne des terrains d'utilité publique situés sur la rue Portage, près du lac Folly. Le lot en question sert de drainage public. Une condition de la vente est que l'acheteur doit obtenir une servitude enregistrée pour en assurer le maintien. Une fois la vente effectuée, la parcelle est consolidée avec le lot adjacent.

Staff Member Patrick Gaudet demonstrated the existing situation using an aerial view. He reviewed the applicable policies and regulations. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, montre la situation existante à l'aide de vue aérienne. Il examine les principes et règlements applicables.*

Staff agreed that the request was reasonable. Staff Member Patrick Gaudet read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que la demande est raisonnable. Patrick Gaudet, membre du personnel, lit la recommandation du personnel à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chair Linda Estabrooks asked if any members of the committee had any questions for the staff. / *La présidente, Linda Estabrooks demande si des membres du comité ont des questions pour le personnel.*

Committee Member Paul Poirier reiterated his earlier concern that citizens are often unaware of municipal land sales, making it difficult for them to express interest. In this case, he noted, the proximity to water access may have made the land of interest to other citizens had they been informed. / *Paul Poirier, membre du comité, réitère son inquiétude quant au fait que les citoyens ne sont souvent pas informés des ventes de terrains municipaux, ce qui rend difficile pour eux d'exprimer un intérêt. Il note que, dans ce cas, la proximité de l'accès à l'eau aurait pu susciter l'intérêt d'autres citoyens s'ils en avaient été informés.*

Committee Member Murielle Belliveau agreed and added that there appeared to be missing information, making it difficult to render a decision. She noted the absence of land dimensions and a clear explanation for the rationale behind the sale. / *Murielle Belliveau, membre du comité, est d'accord et ajoute qu'il manque des informations, rendant la prise de décision difficile : elle relève l'absence des dimensions du terrain et d'une explication claire quant aux motifs de la vente.*

Staff Member Patrick Gaudet explained that although he did not have all the details at hand, the land was originally designated for public purpose, though it likely should have been a drainage easement. He could not confirm what type of development might be allowed once the lot is consolidated. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, explique que, bien qu'il ne dispose pas immédiatement de tous les détails, le terrain était à l'origine désigné à des fins d'utilité publique, alors qu'il aurait plutôt dû l'être en tant que servitude de drainage. Il précise qu'il ne peut pas confirmer quel type d'aménagement sera permis une fois la parcelle consolidée.*

Committee Member Murielle Belliveau responded that if the Committee had access to more information, such as the size of the remaining land for public purpose, it would be easier to make an informed decision. As the land leads to water, it might be more suitable for a trail or park, but without dimensions, it continues to be difficult to vote. / *Murielle Belliveau, membre du comité, répond que si le comité avait accès à davantage d'informations, notamment la superficie restante réservée à l'utilité publique, il lui serait plus aisé de se prononcer. Étant donné que ce terrain mène à l'eau, il pourrait convenir pour l'aménagement d'un sentier ou d'un parc, mais sans dimensions précises, le vote demeure difficile.*

Committee Member Edgar LeBlanc agreed and asked about the nature of the access provided to Folly Lake. Staff Member Patrick Gaudet confirmed that the land does indeed provide access to Folly Lake. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, est d'accord et s'enquiert de la nature de l'accès offert au lac Folly. Patrick Gaudet confirme que la parcelle donne effectivement accès au lac.*

Committee Member Edgar LeBlanc noted that development in the area is recent, and his main concern was ensuring that the public's access to the lake would not be compromised by the sale. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, note que l'aménagement dans ce secteur est récent et que sa principale préoccupation est de garantir que l'accès du public au lac ne soit pas compromis par la vente.*

Staff Member Patrick Gaudet acknowledged the concern and reminded members that the Committee has the option to postpone the item if they feel key information is missing. / *Patrick Gaudet, membre du personnel, prend note de cette préoccupation et rappelle aux membres du comité qu'ils peuvent reporter le point à l'ordre du jour s'ils jugent qu'il manque des informations clés.*

Committee Member Edgar LeBlanc then asked who the intended purchaser was. Staff Member Patrick Gaudet clarified that while the Village of Memramcook is the proponent, the adjacent landowner to the east is the buyer, and the sale would be conditional on establishing a drainage easement. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, demande qui est l'acheteur prévu. Patrick Gaudet, membre du personnel, précise que, bien que le Village de Memramcook soit le proposant, le propriétaire adjacent à l'est est l'acheteur et que la vente est conditionnelle à l'établissement d'une servitude de drainage.*

Committee Member Edgar LeBlanc then asked for clarification on whether the land provided access to the lake or whether it was strictly intended for drainage. If it is the latter, he questioned whether the drainage would be surface-level or subterranean piping. Staff Member Patrick Gaudet responded that Folly Lake is accessible from the public street, so there is existing public access, but he acknowledged that staff could obtain more detailed information. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, demande ensuite si le terrain offre un accès au lac ou s'il est strictement destiné au drainage. S'il s'agit de drainage, il s'interroge sur la nature de celui-ci : de surface ou assuré par canalisations souterraines. Patrick Gaudet, membre du personnel, répond que le lac Folly est accessible depuis la voie publique, de sorte qu'un accès public existe déjà, mais qu'il peut obtenir des renseignements plus détaillés si nécessaire.*

Staff Member Lori Bickford informed the Committee that if they choose to postpone the item, they will need to provide staff with a clear list of the missing information they would like gathered. / *Lori Bickford, membre du personnel, informe le comité que, s'il choisit de reporter l'étude du dossier, il doit fournir au personnel une liste précise des informations manquantes qu'il souhaite voir rassemblées.*

Chair Linda Estabrooks opened the floor for discussion on postponing the item and asked members to specify what information they needed. She went around the table to collect their input. / *La présidente, Linda Estabrooks, ouvre le débat sur un éventuel report et invite les membres à spécifier les renseignements dont ils ont besoin. Elle fait le tour de la table pour recueillir leurs observations.*

Committee Members Edgar LeBlanc and Valmont Goguen requested additional information from staff. Committee Member Murielle Belliveau asked that a statement be included reflecting Mr. Poirier's earlier comment regarding the importance of land for public purpose. She also requested the dimensions of the land. Committee Member Paul Poirier wished to know more about the context surrounding the lot's creation. Committee Member Kim Murphy agreed and emphasized the need for the dimensions. Committee Member Stanley Dixon also supported the request for more information. Committee Member Randy Trenholm suggested that the presence or absence of water and sewer services on the lot may be relevant. Committee Member Stuart Taylor had no comments. / *Edgar LeBlanc et Valmont Goguen, membres du comité, demandent des informations supplémentaires. Murielle Belliveau, membre du comité, souhaite qu'on intègre dans le compte rendu une mention du commentaire de M. Poirier sur l'importance des terrains d'utilité publique, ainsi que les dimensions du lot. Paul Poirier, membre du comité, veut connaître le contexte entourant la création de ce lot. Kim Murphy, membre du comité, insiste également sur la nécessité de préciser les dimensions. Stanley Dixon, membre du comité, appuie la requête pour davantage de renseignements. Randy Trenholm, membre du comité, suggère de vérifier la présence ou l'absence des services d'eau et d'égout sur le lot. Stuart Taylor, membre du comité, n'a pas de commentaire.*

Committee Member Murielle Belliveau questioned whether the lot was a piece or the entirety of the land for public purpose. She noted that this subdivision is rather large, and she wondered if this was the only piece of land acquired from the developer. Staff Member Patrick Gaudet noted that he did not look at this subdivision to know whether there is another area dedicated to land for public purposes. / *Murielle Belliveau, membre du comité, s'interroge pour savoir si ce lot représente une partie seulement ou l'intégralité des terrains réservés à l'utilité publique. Elle note que le lotissement est assez vaste et se demande si c'est le seul terrain acquis auprès du promoteur. Patrick Gaudet, membre du comité, indique qu'il n'a pas étudié l'ensemble du lotissement pour savoir s'il existe d'autres zones dédiées à l'utilité publique.*

Committee Member Murielle Belliveau suggested that the following three points be added to the request for information: The dimensions of the land for public purpose, the original intent of this parcel, and whether this is the only portion of land for public purpose designated at the time of the original subdivision. / *Murielle Belliveau, membre du comité, suggère que les trois points suivants soient ajoutés à la demande d'information : les dimensions du terrain d'utilité publique, l'intention initiale de cette parcelle et la confirmation qu'il s'agit bien de la seule portion de terrain destinée à l'utilité publique au moment du lotissement original.*

Chair Linda Estabrooks then called for a five-minute recess to allow time to prepare a formal motion to postpone the item. The Committee reconvened at 8:31 p.m., and the motion to postpone was read into the record. / *La présidente, Linda Estabrooks, appelle une suspension de séance de cinq minutes pour permettre la préparation d'une motion formelle en vue de reporter ce point. Le comité se regroupe à 20 h 31, et la motion de report est lue à haute voix pour être consignée au procès-verbal.*

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Murielle Belliveau, that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee postpone deliberation on the request by the Village of Memramcook for the Committee's assent to the sale of municipally-owned land for public purpose until the next meeting, in order to allow staff time to obtain the following information: / *Il est proposé par Edgar LeBlanc, membre du comité, et appuyé par Murielle Belliveau, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est reporte la délibération concernant la demande du Village de Memramcook visant à obtenir l'assentiment du comité pour la vente d'un terrain d'utilité publique appartenant à la municipalité jusqu'à la prochaine réunion, afin de permettre au personnel d'obtenir les informations suivantes :*

- 1) The dimensions of the land for public purpose; / *Les dimensions du terrain d'utilité publique ;*
- 2) The original intended use of the land for public purpose (e.g., for public access to the lake, drainage, or other); / *L'usage initial prévu du terrain d'utilité publique (par exemple, pour un accès public au lac, pour le drainage ou autre) ;*
- 3) Clarification as to whether the land in question was intended to provide access to the lake during the original development. / *Une clarification à savoir si le terrain visé était destiné à fournir un accès au lac lors de l'aménagement initial.*

MOTION CARRIED — UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS / QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

None/Aucune

9. OTHER BUSINESS / AUTRES AFFAIRES

None/Aucune

10. NEXT MEETING / PROCHAINE RÉUNION

Next monthly meeting will be held on June 25, 2025, at 7:00 pm. / *La prochaine réunion mensuelle aura lieu le 25 juin 2025 à 19 h.*

11. ADJOURNMENT / LEVÉE DE LA RÉUNION

It was moved by Committee Member Stanley Dixon to adjourn the meeting at 8:36 pm / *Il est proposé par Stanley Dixon, membre du comité, de lever la séance à 20 h 36.*

Linda Estabrooks – Chair/présidente